

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 14 DÉCEMBRE, 1849.

Nous avons reçu ce matin nos journaux de l'Europe; les nouvelles qu'ils contiennent ne sont pas d'une grande importance.

Angleterre.—Le parlement avait été prorogé jusqu'au 16 de Janvier prochain.

Irlande.—Les nouvelles de ce pays sont des plus affligeantes; la misère y fait de grands ravages.

France.—21 Nov.—Mr. Pierre Bonaparte, récemment parti pour l'Afrique en qualité de commandant des légions étrangères est revenu à Paris et a été destitué de ses fonctions par un décret du Président de la République.

Rome.—Le peuple jouissait d'une parfaite tranquillité et s'attendait au prochain retour du Pape dans ses états.

L'abbé de la Porte,

ou "DIS-MOI QUI TU HANTES, JE DIRAI QUI TU ES."

L'École anti-catholique et anti-sociale établie à Montréal, commence à attirer vivement l'attention publique. Et chose heureuse, cette attention se manifeste unanimement contre la perversité de ses doctrines et la méthode non moins perverse qu'elle emploie pour les répandre. On n'a pas remarqué assez peut-être dans cette méthode, un caractère important dont l'école en question tire pourtant un grand parti. On a relevé ses contradictions, ses exagérations, ses mensonges, son audace à toute épreuve; on n'a point touché le germe d'autorité dont elle fait usage quand elle fait de l'histoire ou de la discussion. Il serait bien trop long de préciser en détail la conduite de cette école sous le rapport dont il s'agit. Une seule donnée mise au jour donnera le moyen à quiconque voudra vérifier d'avantage, d'apprécier l'ignorance ou la mauvaise foi du parti touchant les témoignages dont il se sert. Ceci une fois connu, facile à tout le monde de conclure ensuite avec raison contre ce parti: "Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es."

Or, voici. Un certain abbé de la Porte a été maintes fois cité dans l'Avenir; et toujours sans restriction ni explication aucune touchant la valeur réelle du dit abbé. Comme il servait de guide à l'écrivain journaliste en toute chose défavorable aux bons principes, et notamment sur des faits et des questions qui concernent la religion et la dignité outragée du sacerdoce, il devenait par là même suspect, tout abbé qu'il soit. Ce n'est pas la première fois que l'Église s'est vu trahie par ceux-mêmes qui ont charge spéciale de la défendre. Judas était apôtre et ami; il fut traître et déicide. Il importe donc de savoir le fort et le faible de cet abbé. Or, voici ce qu'en dit un auteur qui se trouve dans toutes les bibliothèques catholiques, le sage et judicieux Feller. Si l'on se trompait ici dans l'identité du personnage, les Messieurs de l'Avenir voudront bien constater l'erreur, et elle sera aussitôt reconnue.— Voyons:

"L'abbé Joseph de la Porte, né à Bel-fort en Alsace, en 1718, embrassa l'état ecclésiastique. Après avoir débuté dans la carrière des lettres par des journaux et d'autres ouvrages critiques, il s'occupa de diverses compilations, parmi lesquelles on a distingué le Voyageur français, dont il a publié 24 vol. en 12. Il mourut à Paris le 19 Septembre 1779, dans de grands sentiments de piété et de résignation, qu'on peut regarder comme une rétractation de ce qu'il y a de répréhensible dans ses écrits, quoi qu'on ait de la peine à accorder cette disposition du mourant avec les deux tomes du Voyageur français qui parurent immédiatement après sa mort, et qui sont beaucoup plus répréhensibles que les précédents."...

"La fin chrétienne de cet abbé lui a attiré des sarcasmes de tout genre de la part des philosophes, avec lesquels il avait paru s'entendre assez bien." Quant à l'ouvrage lui-même, le Voyageur français, voici ce qui en est dit: "A Dieu ne plaise que tout le monde accorde son suffrage à une compilation aussi informe, aussi fautive et mal vue quant à son objet principal, aussi remplie de contes et d'observations lubriques, indécentes, irréligieuses quant à l'accès-soire." L'abbé de Fontenay a continué cet ouvrage, malgré la sagesse reconnue de ses principes, "il ne s'est peut-être pas assez écarté des défauts de l'abbé de Laporte. Un anonyme lui a succédé."

L'abbé de la Porte a fait quantité d'autres ouvrages qu'il importe moins de faire

connaître ici. Il suffit d'avoir signalé le Voyageur français, et son auteur, pour donner une idée du genre honnête que cultivent les écrivains de Montréal. C'est dans le Voyageur français que Trépassé a trouvé la prétendue origine des dignités de l'Église et notamment celle des cardinaux. (Voir l'Avenir du 15 Septembre dernier.) Jugez quel crédit méritent ces contes de fariboles voltairiennes, dignes dans le temps d'amuser les femmes et les enfants pour les séduire plus tard et leur arranger la foi et les mœurs. La boutique entière de nos jeunes Scribes paraît fournie d'armes semblables. Les anecdotes scandaleuses, fausses, plates, y jouent un grand rôle: c'était, comme on sait, la méthode favorite du Grand-Maître, le vénérable patriarche de Ferney. L'histoire défigurée par la bande philosophique y est aussi en grand crédit. Ajoutez-y l'audace à ne tenir compte d'aucune réplique, d'aucun avis: vous avez le bagage complet, mais odieux et méprisable des régénérateurs du Canada. Ils n'auraient qu'à faire connaissance avec l'auteur d'un livre pour savoir s'ils doivent ou non citer cette œuvre; attendu que, si le style même est l'homme, à plus forte raison, la pensée de l'homme consignée dans un ouvrage, doit être l'homme et l'homme tout entier. Écrivant pour un peuple religieux avant tout, et catholique, ils devraient considérer avant tout si tel auteur qu'on veut citer est religieux ou impie, catholique ou sectaire. Des écrivains qui se prétendent catholiques et qui n'ont nul égard à ces devoirs sont des empisonneurs publics ou des ignorants de première classe. Il en est de même des journaux qui les guident. Quand ils ont cité la Presse, le Démocrate Pacifique, les Débats, le Constitutionnel, et autres organes de l'anarchie actuelle des idées en France, ils vous disent avec un aplomb incroyable: Cette question est jugée aujourd'hui en Europe! Cette question n'est rien moins que la question romaine, par exemple que le journal la Presse traite d'attention contre la constitution, contre la civilisation, contre la religion, contre le droit, contre la France. Or quels sont les Messieurs de la Presse. Voilà ce qu'il importerait de connaître avant tout. Mais on ne le dit pas. Eh bien, ce que vous ne dites pas d'autres devront le dire. Et pour le dire, il n'est pas besoin d'aller en France pour demander aux Messieurs de la Presse ce qu'ils sont ou ce qu'ils disent. Il suffit de les lire ici et de les juger quand on a pour soi une règle fixe de jugement comme tout catholique éclairé la possède. Alors on s'est bien aperçu que ces journalistes français sur la foi desquels on croit devoir jurer, ne sont que des gens rien moins que religieux, des ennemis de tout pouvoir qui n'est pas constitué par eux, des jurisconsultes rationalistes, des doctrinaires anti-sociaux des Français enfin régénérés dans les eaux du baptême philosophique et confirmés dans cette foi depuis l'enfance. C'est-à-dire des Français, instruits sur tout en dehors des principes catholiques, les ignorant par conséquent profondément. Et voilà les maîtres, les guides, les sources de nos jeunes pédagogues. Comme si un peuple catholique avait jamais besoin de pareille doctrines pour l'attacher à sa foi, à sa constitution, à la civilisation, au droit, à son pays. Ces hommes ont perdu en France la religion, le pouvoir, le droit, la civilisation, la France elle-même; que devons nous espérer si on nous les copie ici mot-à-mot! Non, doit dire tout catholique sensé, à ces importateurs de doctrines avariées; Non, Messieurs, votre marchandise ne peut avoir cours ici. Nous connaissons son aloi au pays qui la fabrique; il y est faux, il y est ruineux; et ses débitants ne sont que des fourbes ou des aveugles. Quant à vous qui les imitez ici, il n'y a qu'un mot pour vous juger. "Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es."

L'Avenir a cité aussi les Ephémérides d'un certain Noël. A cet auteur appartiennent les plus sottes anecdotes que le journal en question ait produit pour avoir raison du clergé. Une pareille logique est sans doute digne de la source d'où elle sort et de l'emprunteur qui s'en sert, mais assurément elle est peu propre à donner des uns et des autres une idée tant soit peu avantageuse. Il est un Noël célèbre, grand personnage de l'Université irréligieuse de la France, et comme de tout le monde dans nos études classiques. C'est cet homme qui, écrivant pour la jeunesse, l'enseignant d'office, a laissé voir après sa mort dans son cabinet d'étude toute une bibliothèque des plus sales livres qui puissent exister; et dont pourtant, disent les relations du temps, le grave personnage se délassait l'esprit et le cœur après les heures consacrées à l'enseignement. Certes, une intelligence si bien nourrie devait être bien précieuse à la jeunesse! Messieurs de l'Avenir, dites-nous donc si ce Noël est le même que celui qui vous fait Pécole. En tout cas, il vaut bien l'abbé de la Porte. Voilà un des moyens que le parti emploie dans sa polémique. Il est aussi peu logique qu'il est honnête. Suivez cette polémique de près, les autres moyens sont pareils. Par exemple, voyez l'usage qu'on y fait de certaines maximes rien moins que prouvées et reconnues. On les avance et tout est dit. D'où viennent-elles? Quelles la raison, ou la foi pour elles? Bah! on les produit; l'audace à les répéter et non à les soutenir, fait le reste. Une de ces maximes est celle-ci: "Il n'y a point

de foi en politique." Que de vague, que de faux, dans cet avancé! Par conséquent combien il serait nécessaire d'expliquer sa pensée ou de prouver les points arrêtés! Mais c'est à attendre en vain. On sait emprunter ces prétendus dogmes, et c'est tout. Tout le génie consiste à les répéter tant bien que mal.

Une autre tactique de nos jeunes écrivains est vouloir faire croire dans les questions merveilleuses qu'ils agitent contre le clergé et la société, le nom et la plume du prêtre sont sans aveu. S'ils peuvent trouver, ou imaginer qu'un prêtre a dit, ou écrit quelque chose pour la défense de l'ordre ou du sacerdoce outragé, il est convenu que telle défense ne vaut rien. Et pourtant si ces jeunes gens voulaient se rappeler les premiers lois de la logique, ils conviendraient facilement qu'un maçon parle bien de pierre et de chaux, un législateur de lois, un marchand de négoce, un prêtre par conséquent de la religion et de tout ce qui s'y rapporte. Ce qui ne veut pas dire que les fidèles soient incapables à traiter ces graves matières; non certes, mais à ceux-là surtout incombe cette tâche que leurs études et leur état en ont rendus propres. Et puis on trouverait suffisamment des défenseurs du clergé et des principes catholiques parmi les fidèles; eux que les affaires, les études étrangères, l'indifférence ou la peur quelquefois, font tenir cois aujourd'hui en tant de pays qui auraient grand besoin que tout le monde fût sur le pont quand le vaisseau fait eau de toutes parts. Ceci, heureusement, n'est point dit contre la presse catholique canadienne. Dès le moment que nos arrières-petits-fils de Voltaire ont eu levé, à Montréal, le nippou du philosophisme, elle a franchement, constamment et habilement relevé le gant. En criant avec raison haro sur le baudet, elle a éclairé l'esprit du peuple, et le bon sens de ce peuple a fait le reste. C'est-à-dire, le peuple n'est pas indigné, ou il a méprisé; puis il est resté tranquille dans ses institutions, dans sa foi, avec ses prêtres, son gouvernement, ses mœurs douces, ses vieux usages respectés. L'Avenir et le Moniteur auront fait du bien au fond; sans mérite, il est vrai, de leur part. Le peuple a appris à connaître ses ennemis. Le peuple n'en sera que plus défiant désormais sur le prétendu dévouement de ces vendeurs d'orviétans. Le prêtre redoublera de zèle dans ses devoirs envers le peuple, qu'il a mission d'éclairer et d'éduquer. Les tâches qu'on lui a reprochées si souvent à tort, il les rendra tellement imperceptibles qu'à la malice la plus raffinée n'aura point de prise. Et voilà comme le grand régulateur des sociétés, Dieu, qui seul s'est tiré le bien du mal, aura changé les noirs desseins de quelques enfants dénaturés en instruments nouveaux de salut et de concorde.

L'école de Montréal a commencé ses thèses scandaleuses à propos de progrès. D'une pensée bonne en elle-même, digne tout-à-fait d'avoir sa place en des cœurs si bien liés, et surtout dans le cœur ardent de la jeunesse, elle en fait un brandon de discorde et une torche incendiaire. Chercher le progrès par les moyens qu'elle offre, c'est bouleverser le pays et démoraliser le peuple. Elle ne veut pas voir, cette école, qu'à tout prendre, le peuple canadien, joint du meilleur progrès possible, si par progrès on entend un état de choses qui rende de plus en plus le peuple heureux. Elle ne veut pas voir que dans les éléments du bonheur actuel du peuple canadien reposent toutes les garanties d'un bonheur constant et progressif. Seulement, donnez à un peuple de deux siècles d'existence le temps qui a fait ce progrès tant vanté et aujourd'hui si faux, des peuples vieux de dix à quatorze siècles. Non seulement ce jeune peuple aura ce qu'il y a de permis et de vrai dans votre progrès du jour; mais il aura conservé tous ses éléments qu'il possède aujourd'hui du progrès moral, intellectuel et religieux. Quant au progrès matériel qui seul vous occupe et vous fait rougir inutilement sur l'état prétendu arriéré de votre heureuse patrie, n'établissez point de parallèle entre elle et les vieilles civilisations européennes. Donnez le temps à tout. D'un autre côté, ne parlez point des États-voisins; il y a là un peuple venu tout formé, longtemps seul avec lui-même ou recruté d'une émigration de même origine; puis, assez puissant pour se gouverner lui-même au milieu d'un immense territoire où les avantages du climat et les ressources de la nature rivalisent en bienfaits et en richesse. Il y a donc à s'entendre sur ce talisman étrange qu'on appelle le progrès. Les principes qui doivent lui servir de base et le diriger, le caractère du peuple à qui on veut l'appliquer, les ressources du pays où il doit fonctionner, la prudence qui doit accompagner son développement: voilà qui demande de la réflexion et du temps. Or, est-ce à l'aropage imberbe de Montréal qu'il faut demander de la réflexion? Est-ce aux disciples des mystiques européens qu'il faut demander la sagesse des principes? Est-ce aux ennemis d'un bon peuple qu'il faut demander la connaissance de son caractère et de ses vrais besoins? Est-ce à des esprits occupés exclusivement des théories étrangères et funestes qu'il faut demander l'intelligence des ressources sans nombre du Canada et la prudence nécessaires pour en tirer le bonheur matériel du peuple? Non, dira tout le monde. Eh bien, Messieurs, ou cessez de vous évertuer en raisonnements faux et malicieux, ou mieux, prétez

la main; le cœur et le talent au vrai progrès qui commence pour le peuple canadien.

UN CANADIEN.

COMMERCE.

Les immenses Canaux, construits en cette Province, à si grands frais, ont déjà augmenté la facilité de transport des produits de l'Ouest, le commerce et la communauté en général en ont retirés des profits. Les vaisseaux à vapeur, les berges, les goëlettes et des bricks sont descendus jusqu'à Québec venant des parties les plus éloignées de la Province, et même des États-Unis, plusieurs ayant eu à parcourir des distances de plusieurs centaines de lieues. Ces avantages donnés au commerce ont été appréciés par les États-Unis, et de leur côté, ils ont réussi à mettre en communication non interrompue, avec l'Atlantique, des parties de leurs territoires qui se trouvent à l'intérieur et à des distances bien grandes de l'Océan. Ces succès ont eu un mauvais résultat pour nos canaux, et dont tempérer nos espérances, d'accaparer le commerce de l'Ouest, ou du moins de le faire passer par notre fleuve. Le "Chicago Journal" s'exprime ainsi: La goëlette "Diamond" fretée par W. T. Richmond, part aujourd'hui pour la Nouvelle Orléans et les Isles Occidentales, par les canaux des Illinois et du Michigan, et par les rivières des Illinois et du Mississippi. Avec l'avoir mesuré, on a reconnu que les écluses étaient assez larges pour la laisser passer. Les mats sont étés et arrimés, et elle ne les remettra qu'après son arrivée à Saint Louis, d'où elle s'en servira pour achever son voyage. Si étant arrivé à la Nouvelle Orléans, le Capitaine ne rencontre pas d'avantage suffisant pour se rendre aux Isles, alors il se rendra à la Californie. Ce vaisseau sera le premier qui, par nos canaux et nos lacs se sera rendu de l'intérieur à l'océan, et aura tranché la question de notre communication avec l'océan, lors même que l'Angleterre (Old Mother England) nous refusait sa libre navigation du St. Laurent.

La Gazette du Canada de samedi dernier, contient une proclamation de son Excellence, qui met en force le nouveau Bill de Judicature. Il entre en opération demain, le 15 du courant.

Nous apprenons pas les journaux de Montréal que Mr. S. Tétu, vient d'être réintégré dans la place qu'il occupait dans le bureau provincial et dont il avait été privé par ordre de l'exécutif.

Un nommé C. Foly et sa femme ont été emprisonnés sous accusation d'avoir mis le feu à leur maison, rue Champlain, dans la nuit du 1er Décembre.

EXÉCUTION.—Le 13 Novembre dernier a eu lieu à Londres, à la prison d'Forest-Monger lane, l'exécution des trop fameux époux Manning. Depuis le matin une foule extraordinaire entourait l'échafaud désireux d'assister à ce triste acte de justice. Vers 9 heures du matin le cortège funèbre s'avance vers l'échafaud; Mr. Manning paraissait abattu et marchait avec peine, soutenu par deux valets; Maria Manning, sa femme venait ensuite marchant d'un pas ferme et résolu. Arrivés sur l'échafaud, les deux époux échangèrent quelques paroles, que personne n'entendit. Quelques minutes après le cordon fatal avait terminé leur coupable carrière et la justice était satisfaite. Mme. Manning a protesté jusqu'à la fin de son innocence et a constamment refusé les secours de la Religion.

LE PONT DORCHESTER.

Tout le monde sait que la législature a passé une loi qui autorise les commissaires des chemins à barrières à emprunter jusqu'au montant de £25,000 pour acheter le pont Dorchester et pour acheter de macadamiser les chemins autour de Québec; mais avant de toucher aux chemins, les commissaires doivent (la loi les y oblige) acheter le pont Dorchester. Après bien des correspondances entre les propriétaires du pont et les commissaires des chemins, ceux-ci ont offert pour le pont £7,000 en déductions; ce qui est une belle somme pour un pont qui s'en va et dont la chartre est expirée depuis un grand nombre d'années.

Les propriétaires ont refusé cette somme en demandant un jury que la loi leur avait accordé. Mais les commissaires devront avec raison se garder d'accéder à cette suggestion, par ce qu'il ferait le précédent ce que veulent les propriétaires, aller devant les tribunaux pour y être le plus long-temps possible possesseurs d'un pont qui donne de forts revenus. Les procès de ce genre n'ont pas de termes, et le public qui souffre des entraves d'un privilège qui devait avoir cessé depuis bien longtemps, doit-il être assujéti aux entraves inextricables de la loi étirée et étendue dans tous les sens lorsque la justice est pour lui. Ce qu'il doit faire maintenant, c'est de demander à la législature d'autoriser les commissaires à bâtir leurs nou-

—Eh bien oui, je suis riche, puis-que tu le veux, mon garçon, reprit le cabaretier; et comme on dit que qui terre a guerre, j'ai voulu que mon fils se mit de bonne heure au courant des affaires de la procédure, car celui qui connaît bien ses droits respecte ceux d'autrui et apprend à remplir ses devoirs en bon citoyen et en honnête homme. Or, il n'existe pas de meilleure école pour bien s'instruire des choses de Paris que le parquet de M. le procureur-général. Malheureusement, il y a un revers à la médaille. En cette occasion aussi bien qu'en toutes les occasions de la vie, et mon pendarde de Gaston mène de front, et également bien, le drôle! l'étude de la pratique et l'étude de toutes les diableries qu'un démon incarné peut trouver dans sa cervelle.

—Par ainsi donc, notre bourgeois, objecta Grimblot en se grattant l'oreille, vous voulez faire de notre jeune monsieur Gaston, à qui vous avez fait apprendre tant de belles choses, et qui est éduqué comme un fils de duc et pair, sauf votre respect, un cabaretier.

—Un cabaretier, oui, Grimblot, un cabaretier, ni plus ni moins, reprit stoïquement maître Leconturier. N'est-il pas décent et convenable qu'un fils prenne la profession de son père et qu'il ne rougisse pas d'un état qui a valu à sa famille de l'honneur, de l'argent et de la considération. A mon avis, Grimblot, un jeune homme ne peut pas embrasser de plus beau métier que celui de son père, et malheur au temps, s'il arrive! où la jeunesse prétendra en savoir plus long que les anciens, et où les enfants, méprisant l'humble condition de leur père, croiront s'élever et obéir à de belles vocations en... Mais nous oublions en babillant de la sorte que l'heure du dîner de nos espérances arrive. Allons, Grimblot, nous reprendrons l'entretien dans un temps plus opportun, et, en attendant donne l'exemple du zèle, et de la ponctualité et de l'obéissance. Il faut soutenir, le jour de la St-Hilaire, la renommée si loyalement acquise du cabaret de la Croix-de-Lorraine.

Le brave homme avait parfaitement raison d'être fier de son établissement. La Croix-de-Lorraine, célèbre déjà pendant les guerres de la Fronde, avait vu augmenter sa vogue au retour de la paix et durant la première et charmante année du règne de Louis XIV. Le cabaret de la rue des Cordeliers, l'un des quartiers-généraux des héros frondeurs, était devenu le rendez-vous de cette fleur de gens de cour, de poètes, d'épiciers, de femmes galantes et spirituelles, qui imprimaient alors à la société française ce cachet, d'inexprimable affecisme qu'elle a conservé jusqu'au déclin de la monarchie. Marion Delorme, Ninon de l'Enclos, Louison d'Arquien, la comtesse de Suze et la pudique mademoiselle de Scudéry ne dédaignaient pas d'aller manger des fricassées à la Croix-de-Lorraine; et Chapelles, Bachaumont, Racine, Molière, Boileau, Talon, Lemaitre, et l'agreste Patru lui-même, allaient s'y réjouir et y puiser peut-être, les uns ces vers immortels qui ont fait de la scène du monde, les autres, ces plaidoyers et ces réquisitoires éloquentes qui ont rendu le barreau et le prétoire de la France l'école et souvent le rival des Propylées et du Forum.

Nos bons aïeux, dans un temps où les cafés n'existaient pas encore (5), où les restaurants n'étaient pas inventés, n'avaient que le cabaret pour rompre l'uniformité de la vie si sainte, et alors si respectée, du foyer domestique. On se tromperait donc évidemment si on essayait de comparer les cabarets des quizième, seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, à ces ignobles cabarets d'aujourd'hui, oasis déplorable de quelques honnêtes ouvriers, mais réceptacle impur de cette ile populaire qui transforme trop souvent ces établissements en clubs, en tribunes, en arènes ou en lieu plus immoral encore. Les gens d'esprit, les grands seigneurs, les bourgeois et le peuple se rencontraient sur ce terrain neutre ou un breuvage empoisonné ou tout au moins falsifié n'était pas versé par des mains mercenaires enguise de vin.

A. DE B.

(A Continuer.)

(5) On sait que le sucre et le café ne se vendaient que chez les apothicaires et chez les droguistes. Ce ne fut que vers 1680 qu'un avocat du barreau de Paris, M. de Baugny, à la suite d'un voyage à Constantinople, prit l'habitude d'en faire servir à sa table, à l'issue du dîner. M. de Baugny, étant riche, tenait table ouverte, et cette